



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contact : concoursdesdixmots@education.gouv.fr

Rapport de jury Concours des dix mots 2019-2020

1. Inscription au concours	2
2. Composition des jurys et pré-jurys, dates et grille de lecture	2
3. Remarques sur les œuvres reçues cette année	3
4. Les prix	4
5. Questions fréquentes	4

Rapport de jury Concours des dix mots 2019-2020

Pour vous aider à préparer le concours 2020-21, vous trouverez dans ce document des éléments concernant l'organisation du concours, les jurys, les œuvres, les prix et des questions fréquemment posées. Nous souhaitons que la participation à ce prix soit l'occasion de partager avec vos élèves une belle expérience de projet de classe.

La page eduscol consacrée au concours : <https://eduscol.education.fr/cid55512/concours-des-dix-mots.html> . Cette page du ministère de l'éducation nationale est à destination des professionnels de l'enseignement. Vous y trouverez des éléments descriptifs du concours, un calendrier, le lien vers les formulaires d'inscription et les documents d'accompagnement.

Le site internet <http://www.dismoidixmots.culture.fr/> présente la manifestation « Dis-moi dix mots » et toutes les actions organisées dans ce cadre, dont le concours scolaire des dix mots.

1. Inscription au concours

- Le formulaire d'inscription en ligne va évoluer. Sur la plateforme demarches-simplifiées.fr, les équipes pédagogiques renseigneront un dossier qui sera mémorisé. Elles pourront ainsi le compléter et le modifier en fonction de l'avancement du projet. Les équipes seront aussi informées par cette même plateforme de la validation de leur candidature. **Attention : la candidature n'est validée qu'à réception de l'œuvre.**
- Le formulaire d'inscription doit accompagner l'œuvre, soit sous forme numérique si la réalisation est dématérialisée, soit sous forme papier si l'envoi se fait sous pli postal. Le jury reçoit des centaines d'œuvres et le classement est rendu très difficile par l'absence de formulaires.
- De la même manière, il est important de faire apparaître les noms des écoles sur les œuvres, les clés usb et les fichiers numériques.
- Pour les formats numériques audios et vidéos, nous vous conseillons de vérifier vos fichiers et, si cela est possible, de fournir les documents sous différents formats.
- Les enveloppes contenant des clés usb sont souvent arrivées déchirées à destination. Certaines clés ont été perdues dans le transport. Nous vous conseillons donc de renforcer les enveloppes.
- Il vous est possible d'envoyer les œuvres numériques par wetransfer. Si la date de téléchargement expire, n'hésitez pas à refaire un wetransfer. Le personnel en charge de la réception des œuvres gère plusieurs dossiers à la fois et parfois ne peut ouvrir à temps le lien.
- Après annonce du palmarès, à l'exception des premiers prix et des mentions, toutes les œuvres matérielles et les clés usb sont renvoyées par courrier postal.

2. Composition des jurys et pré-jurys, dates et grille de lecture

Pour le premier degré, le 11 février, le pré-jury a présélectionné 35 œuvres sur les 131 reçues, le jury a récompensé six réalisations le 12 février.

Pour le second degré, le 19 février, le pré-jury a présélectionné une quarantaine d'œuvres sur les 211 reçues et le jury en a récompensé six le 20 février.

Les jury et pré-jurys étaient composés de personnels de la direction générale de l'enseignement scolaire DGESCO, de la délégation générale à la langue française et aux langues de France DGLFLF, du réseau CANOPÉ, de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger AEFE, de la mission laïque française MLF, de la direction de l'administration pénitentiaire DAP et du Fonds MAIF pour l'Éducation, ainsi que d'artistes.

Le rôle des pré-jurys est essentiel car il permet de mettre de côté les œuvres qui ne répondent pas aux critères fixés et de repérer les propositions les plus originales et qualitatives. Les jurys ont ainsi le temps d'étudier en profondeur les œuvres pré-sélectionnées et d'échanger pour sélectionner collectivement les lauréats.

Les critères évalués par les pré-jurys et jurys sont :

- La cohérence avec le thème du concours
- L'originalité dans l'approche du thème
- L'appréciation esthétique du projet liant la réflexion sur la langue et la réalisation artistique
- L'expression de l'imaginaire notamment le travail sur les différents sens des mots
- La dimension collective du projet
- Les compétences travaillées dans une perspective interdisciplinaire et transversale (arts appliqués, TICE, français, histoire-géographie, filières professionnelles...)

3. Remarques sur les œuvres reçues cette année

- **La créativité** : beaucoup d'œuvres sont originales et diverses dans la forme, le support, le contenu (jeu d'évasion numérique, œuvre textile, jeu de plateau, chorégraphie, gravures sur verre, etc.)
- **Les messages portés** par les projets des classes (engagement citoyen, développement durable, etc.) **sont très positifs.**
- **Il est très important que l'on perçoive bien le travail collectif de la classe entière** (le projet peut associer plusieurs classes) et pas seulement d'un groupe d'élèves. Le concours ne doit donc pas donner lieu à une sélection des meilleurs travaux parmi ceux réalisés dans une même classe, les concours internes dans la classe ne sont pas acceptés. De même, les participations au titre de club (par exemple club de lecture) ne sont pas prises en compte.
- **Il est essentiel que le travail soit celui des élèves et non des enseignants.** Exemple des montages photos : les photos prises et les dessins doivent tous être réalisés par les enfants et non par leur(s) enseignant(s).
- **L'œuvre proposée doit être une production globale et complète, il ne doit pas s'agir d'une succession de réalisations individuelles.** De même, l'œuvre ne doit pas consister en un déroulé d'une séquence pédagogique (la séquence peut être décrite dans le formulaire de candidature), mais en une production complète et finie.
- **L'œuvre proposée doit être à la fois plastique (et plus généralement artistique) et un travail sur la langue.** Afin de d'atteindre le niveau du concours, il convient d'aller au-delà des dessins illustratifs pour ce qui est de la dimension artistique du projet. De préférence travailler en équipe pédagogique et si possible monter un partenariat avec un artiste et/ou une structure culturelle (musée, théâtre, monument, médiathèque, etc.).
- **Le travail littéraire sur les dix mots est souvent insuffisant** : certains enseignants et élèves ne se servent pas des dix mots comme base autour de laquelle l'œuvre est conçue et produite mais réalisent une œuvre sur le thème de l'eau et essayent ensuite de "placer" parfois artificiellement les mots dans l'œuvre.
En outre, **le mot "à vau l'eau" a dans l'ensemble été mal compris** et utilisé à mauvais escient par les classes (comme un synonyme d'"au fil de l'eau", ce qui est incorrect).
- **Concernant les vidéos, qui sont nombreuses** : Il est impératif de respecter le temps maximum indiqué de 3 minutes, sans quoi la participation au concours ne sera pas prise en compte. Un travail de répétition par les élèves devra être effectué au préalable (pour que les commentaires audio et le jeu soient fluides et vivants, sans hésitation), afin d'assurer une bonne qualité de la réalisation. Si la vidéo proposée filme l'œuvre produite : il est difficile de juger un travail si la vidéo qui le présente est de piètre qualité, il faut prévoir un travail de montage.
- **Difficultés rencontrées avec les poèmes** : la lecture seule de poèmes ne suffit pas d'un point de vue artistique, il manque la dimension plastique et/ou de création sonore (au-delà de quelques bruitages).

Par ailleurs, une succession de poèmes (par exemple des acrostiches) n'est pas considérée comme une œuvre collective, il s'agit d'un rassemblement d'œuvres individuelles.

- Une seule des propositions incluait un engagement corporel. La danse aurait pu être le support d'un projet.

4. Les prix

Les catégories des prix 2019-20 sont :

- Premier Prix des écoles - cycle 2
 - Premier prix des écoles - cycle 3
 - Premier prix des écoles - multi-niveaux
 - Premier prix des classes des écoles françaises à l'étranger
 - Premier prix des collèges
 - Premier prix des lycées généraux
 - Premier prix des lycées professionnels, unités locales d'enseignement, hôpitaux
 - Premier prix des établissements français à l'étranger
- Les catégories peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

Des réalisations remarquables peuvent être récompensées par des mentions :

- Mention des écoles - cycle 3
 - Mention créativité sonore et corporelle des classes des écoles françaises à l'étranger
 - Mention des collèges
 - Mention des établissements français à l'étranger
- Les catégories des mentions peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

La liste des lauréats a été publiée sur le site <https://eduscol.education.fr/cid55512/concours-des-dix-mots.html>

Les classes lauréates ont reçu un mail de félicitations.

La remise des premiers prix a lieu à Paris, à l'Académie française. Les réalisations des premiers prix et mentions y sont exposées. Cette année, du fait de la crise sanitaire, la cérémonie prévue le 19 mars 2020 a été annulée. Elle sera reportée à l'année prochaine. Les diplômes seront remis à cette occasion.

5. Questions fréquentes

Les questions ont été posées à la DGESCO à l'adresse concoursdesdixmots@education.gouv.fr

Pouvons-nous participer au concours en tant que MJC ? en tant qu'établissement privé hors contrat ? en tant qu'étudiants dans le supérieur ?

Ce n'est pas possible. Toutefois, un certain nombre de concours sont ouverts à tous les publics dans le cadre de l'opération « Dis-moi dix mots » <http://www.dismoidixmots.culture.fr/realisations>

Je suis enseignant.e de français dans un établissement à l'étranger. Est-ce que ma classe peut s'inscrire ?

Oui si votre établissement est homologué sur

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041939072&categorieLien=id>

ou sur

<https://www.labelfranceducation.fr/fr/etablisements>

Sinon, un certain nombre de concours sont ouverts à tous les publics dans le cadre de l'opération « Dis-moi dix mots » : <http://www.dismoidixmots.culture.fr/concours/concours-tout-public>

J'enseigne en établissement d'enseignement adapté, en milieu hospitalier ou en milieu pénitentiaire, est-ce que le groupe d'élèves (multiniveaux) que j'encadre peut participer ?

Oui.

Est-il possible de faire concourir plusieurs groupes/classes d'un même établissement ?

Oui. Si le projet est commun, l'école remplit un unique formulaire d'inscription.

Si les projets des classes sont distincts, chaque classe renseigne un formulaire.

Est-il possible de proposer un projet inter-établissements ?

Oui, chaque établissement complète un formulaire. Les formulaires sont joints ensemble à la réalisation.

Les 10 mots doivent-ils figurer visuellement ou oralement dans la production ?

Vous avez la liberté d'en décider mais quelle que soit la forme artistique choisie, le jury doit pouvoir les identifier.

Est-ce les verbes peuvent être utilisés conjugués à n'importe quel temps ?

Oui.

Le site d'eduscol ne fonctionne pas, y-a-t-il une alternative pour s'inscrire au concours cette année?

Vous pouvez essayer un autre navigateur (par ex. Mozilla ou chrome). C'est souvent une version peu récente du navigateur qui bloque l'ouverture de la page.

Je suis une lycéen.ne, est-ce que je peux m'inscrire ?

Le concours est uniquement ouvert à des groupes classes. Les clubs et les candidatures individuelles peuvent rechercher sur <http://www.dismoidixmots.culture.fr/concours/concours-tout-public> une action ouverte à tous les publics dans le cadre de l'opération « Dis-moi dix mots ».

Dans le cadre du concours, est ce que je peux produire un texte littéraire seulement, ou je dois mélanger les productions artistiques (peinture, dessins etc.)?

La réalisation doit effectivement être une œuvre qui comporte une dimension plastique / audiovisuelle / chorégraphique / sonore / théâtrale...